

# 3. La décohabitation : un processus structurant du passage à l'âge adulte

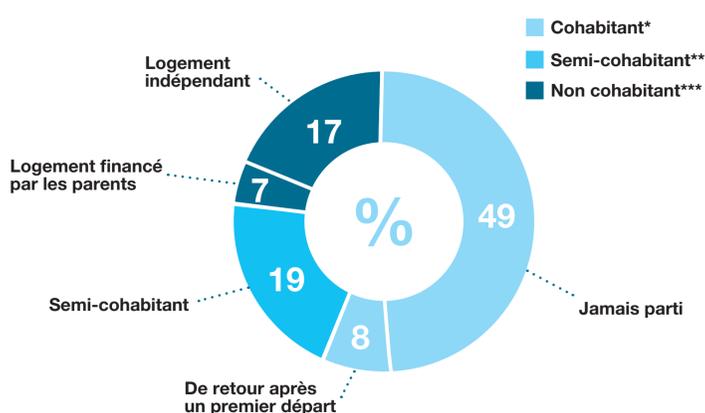


Quitter le domicile parental pour acquérir une autonomie résidentielle constitue une étape majeure du passage à l'âge adulte.

## Une décohabitation progressive qui tend à se retarder dans le temps

### Situation résidentielle des 18 - 24 ans

Source : DREES-INSEE, Enquête nationale sur les ressources des jeunes  
Champ : France hors Mayotte

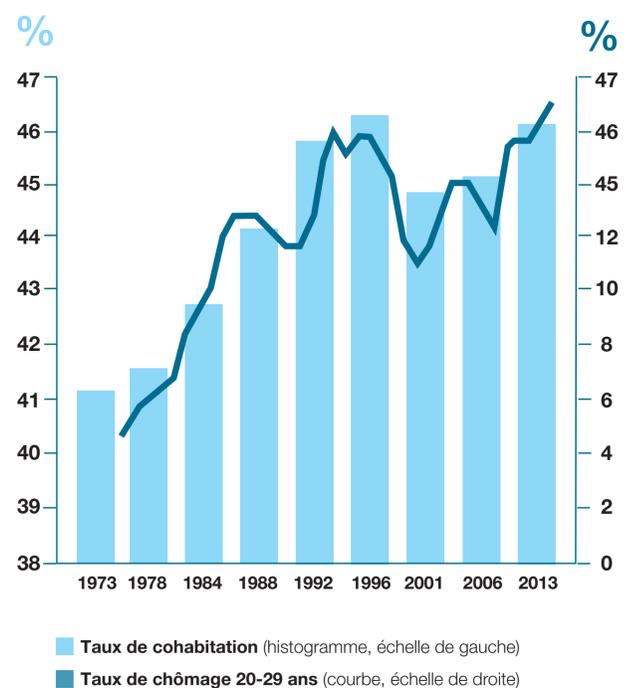


\* Les jeunes **cohabitants** vivent en permanence chez leurs parents, ou chez l'un d'entre eux  
\*\* Les **semi-cohabitants** vivent en partie chez leurs parents, et en partie dans un autre logement  
\*\*\* Les jeunes **non-cohabitants** ne vivent plus chez leurs parents

D'après les données de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) de la DREES et de l'INSEE de 2014, près de 57 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent au domicile parental. Cette situation, d'après les données de l'enquête logement de l'INSEE de 2013, concerne en outre 46 % des 18-29 ans. Le processus d'autonomisation résidentielle des jeunes peut s'opérer de manière progressive, avec des situations intermédiaires de semi-cohabitation qui concernent environ 19 % des 18-24 ans (DREES-INSEE, ENRJ 2014) et 15 % des 18-29 ans (INSEE 2013, enquête logement). Enfin, le taux de cohabitation tend à augmenter depuis les années 2000 en lien avec la hausse du nombre d'étudiants et de chômeurs.

## Évolution depuis 1973 de la part de personnes de 18 à 29 ans qui habitent chez leurs parents

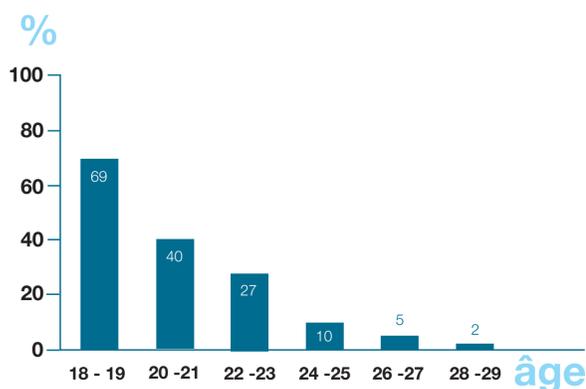
Source : INSEE enquêtes Logement et enquêtes Emploi  
Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 18 - 29 ans vivant en logement ordinaire.



## Une décohabitation fréquemment soutenue financièrement

### Part des 18 - 29 ans décohabitants aidés financièrement

Source : INSEE, Enquête logement 2013

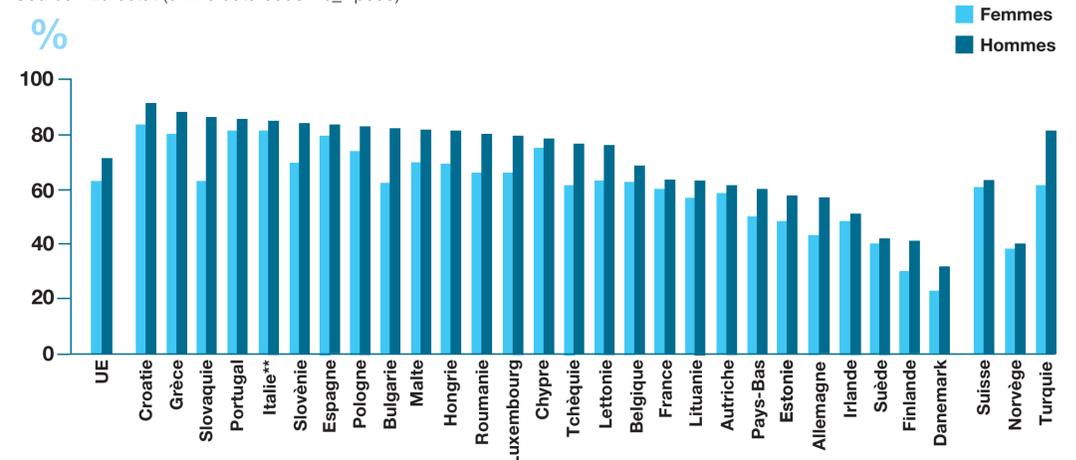


Le processus d'autonomisation résidentielle ne s'articule pas toujours et pas immédiatement avec une indépendance financière. Lorsqu'ils décohabitent les jeunes sont ainsi très fréquemment aidés financièrement, sous la forme d'une aide régulière, du paiement du loyer ou du versement d'une pension alimentaire. Majoritaire chez les 18-19 ans (69 %), ce soutien financier se fait moins fréquent au fur et à mesure de l'avancée en âge.

## Une décohabitation relativement précoce en France à l'échelle de l'Europe

### Proportion des femmes et des hommes (entre 16 et 29 ans) vivant chez leurs parents en 2020

Source : Eurostat (online data code: ilc\_lvps08)



À l'échelle européenne, les jeunes français font partie de ceux qui accèdent le plus rapidement à une autonomie résidentielle, notamment par rapport aux jeunes des pays du Sud et de l'Est de l'Europe, pour lesquels la décohabitation est structurellement plus tardive. A l'inverse, les jeunes des pays du Nord de l'Europe, mais aussi les jeunes autrichiens, allemands et irlandais, décohabitent plus précocement encore que les jeunes français. On note également que l'autonomisation résidentielle est structurellement plus précoce pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes.

## Un ensemble de facteurs pèse sur la décohabitation

- Un marché immobilier défavorable à la situation des jeunes
- Une forte dépendance des jeunes au marché locatif privé
- Un parc de logement social faiblement adapté aux besoins des jeunes
- La décohabitation est un marqueur des inégalités intragénérationnelles